



Clio. Femmes, Genre, Histoire

34 | 2011
Liens familiaux

Frères et sœurs en Europe dans la recherche en sciences sociales

Brothers and sisters in Europe in the social science research

Agnès Fine



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/clio/10304>

DOI : [10.4000/clio.10304](https://doi.org/10.4000/clio.10304)

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2011

Pagination : 167-181

ISBN : 978-2-8107-0170-4

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Agnès Fine, « Frères et sœurs en Europe dans la recherche en sciences sociales », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 34 | 2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 22 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/clio/10304> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.10304>

Tous droits réservés

Actualité de la recherche¹

Frères et sœurs en Europe dans la recherche en sciences sociales²

Agnès FINE

L'histoire et l'anthropologie des sociétés occidentales, tout comme la sociologie, y compris la sociologie de la famille, ont le plus souvent abordé l'étude des fratries³ par la bande et non pas en tant que configuration spécifique. S'interrogeant sur les raisons d'une telle lacune, la sociologue Monique Buisson⁴ avance plusieurs hypothèses parmi lesquelles les difficultés méthodologiques propres au recueil des données. Les migrations professionnelles, les migrations par mariage rendent difficile et parfois impossible la reconstitution du devenir de chacun des membres d'une même fratrie, difficulté bien connue des historiens. Du côté des sociologues qui recueillent des récits de vie, les difficultés sont autres mais tout aussi problématiques, comme Monique Buisson a pu en faire l'expérience. A ces problèmes méthodologiques, il faut ajouter sans doute une seconde raison qu'elle n'évoque pas mais tout aussi déterminante. La sociologie de la

¹ Nous proposons deux actualités de la recherche sur les liens adelphiques. La première porte sur l'ensemble des sciences sociales, la seconde est plus spécifiquement consacrée à l'histoire. La bibliographie qui clôt ces états de la recherche est commune aux deux contributions.

² Cet article est une version très remaniée d'un texte déjà publié *in* Oris *et al.* 2007.

³ Voir les introductions des ouvrages d'Eric Widmer (1999) et de Monique Buisson (2003).

⁴ Buisson 2003.

famille a longtemps ignoré les fratries parce qu'elles ne constituent pas en tant que telles un problème social à l'inverse des questions de filiation (paternité, maternité, adoption) ou d'alliance (mariage, PACS, divorce) qui interpellent directement le droit, les politiques familiales et les services sociaux. En France, les relations fraternelles ne font pas l'objet d'une législation spécifique⁵, aucune obligation juridique de solidarité n'étant établie au sein de la fratrie. La seule discipline directement intéressée par la gestion des rapports éventuellement conflictuels entre frères et sœurs dans la société est la psychologie et, dans une moindre mesure, la psychologie sociale⁶.

Monique Buisson note cependant que les historiens, anthropologues et sociologues ont abordé les fratries sous l'angle de certaines de leurs caractéristiques (la taille) ou de certaines spécificités de leurs membres (le rang de naissance et le sexe). Mais, comme elle le remarque, elles sont alors prises comme variables explicatives relatives à d'autres objets d'études : par exemple l'analyse de la reproduction sociale à travers la transmission des biens matériels et immatériels des ascendants à chacun des enfants. Cette problématique des relations verticales au sein de la famille a été centrale dans les travaux des historiens et des anthropologues des sociétés occidentales dans les années 1975-1990. Cependant d'autres aspects ont été explorés par les anthropologues et les sociologues, qui concernent aussi les relations horizontales à l'intérieur de la fratrie : la rivalité et les conflits, les solidarités et l'affection, l'amour et l'interdit de l'inceste entre frère et sœur. Enfin les nouvelles configurations familiales des sociétés occidentales contemporaines ont suscité l'intérêt des sociologues et plus récemment des anthropologues qui leur posent des questions inédites, en particulier celle de la redéfinition même du lien fraternel. Un aperçu sur ces trois grands thèmes qui ont mobilisé l'attention des sociologues et anthropologues des sociétés occidentales permettra de mettre en évidence la place inégale et souvent trop limitée qu'y occupent les rapports de genre.

⁵ Voir Belmonte 2000.

⁶ Voir la bibliographie française et anglo-saxonne présentée par Widmer 1999.

Transmissions intergénérationnelles et destin des membres de la fratrie

Des années 1970 à la fin des années 80, historiens et anthropologues en France comme en Grande-Bretagne, puis en Italie et en Espagne, ont manifesté conjointement un grand intérêt, pour l'étude du rapport entre structures familiales et coutumes successorales des sociétés rurales d'Europe occidentale⁷. Leur réflexion est essentiellement centrée sur le rapport entre systèmes égalitaires, systèmes inégalitaires et structures familiales.

La hiérarchie entre aîné/cadet

Dans ce cadre, la hiérarchie de l'âge et du sexe au sein de la fratrie est mise en évidence : la problématique de l'aîné et des cadets, combinée à la hiérarchie entre les sexes, dans la perspective théorique des modalités de reproduction sociale est dominante. Les différences régionales des modalités d'accès aux biens fonciers des aînés, cadets, filles, garçons sont analysées : comment s'organisent les relations familiales lorsque la coutume locale impose un partage égalitaire des biens entre tous les enfants, quels que soient le sexe et le rang ? Quelles sont-elles lorsque le système est inégalitaire et que le patrimoine doit être transmis à l'un d'entre eux ? Dans ce cas comment est désigné le successeur et que reçoivent les autres enfants de la fratrie, filles et garçons ? Qui dans la fratrie est amené à émigrer et quelle est la fonction des migrations dans la reproduction des systèmes sociaux ? Une importante bibliographie montre l'intérêt qu'ont suscité ces questions chez les historiens, anthropologues, démographes et sociologues. Plusieurs synthèses utiles paraissent mais elles mettent peu ou pas du tout l'accent sur les questions de genre⁸.

La question est reprise dans le livre collectif dirigé par G. Ravis-Giordani et M. Segalen⁹ sur les cadets. Le fait de changer de focale d'observation permet de vérifier les études précédentes mais aussi de les enrichir et de les nuancer. La conclusion met l'accent sur le

⁷ Voir le numéro spécial sur la famille des *Annales ESC* en 1972.

⁸ Voir par exemple celle de T. Barthélémy dans le numéro spécial d'*Etudes rurales* 1988, n°110-111-112 ainsi que Augustins 1989.

⁹ Ravis-Giordani & Segalen 1994.

caractère complexe des résultats de recherche et atténue le contraste entre les zones précipitaires et les régimes de partage égalitaire. Ces observations confirment l'importance de l'aînesse dans les sociétés européennes, ce qui n'a rien d'étonnant dans une perspective d'anthropologie comparative générale, la hiérarchie aîné/cadet existant dans la plupart des sociétés¹⁰. En conclusion, les auteurs insistent sur le constat que la véritable hiérarchie est celle qui existe entre les frères et les sœurs, quels que soient la société et les régimes de transmission.

La hiérarchie entre frère/sœur

Le constat est indiscutable, pourtant la hiérarchie entre frère et sœur a été beaucoup moins souvent étudiée. En 1985, l'anthropologue Georges Ravis-Giordani réunit des spécialistes des sociétés rurales méditerranéennes (ethnologues mais aussi historiens, y compris de l'Antiquité) pour en débattre et publie leurs contributions¹¹. Quelle est la place relative et comparée des frères et de leurs sœurs face au patrimoine de leurs parents ? De quelle manière les femmes contribuent-elles à la constitution des biens de leur propre famille conjugale ? Les situations sont très variées d'une société à l'autre et selon les époques, mais de toute évidence les formes de dévolution des biens et les régimes matrimoniaux entretiennent certaines relations d'interdépendance, qui ne sont pas sans rapport avec la hiérarchisation des sexes et la différenciation de leur rôle dans chaque culture. Là encore, la situation diffère entre systèmes égalitaires et systèmes inégalitaires. Parmi les premiers, il est rare que l'égalité entre les frères concerne aussi leurs sœurs¹². Parfois certains biens (par exemple la terre) ne peuvent jamais être transmis aux filles. Si on distingue l'héritage qui concerne la dévolution des biens, et la succession qui concerne la transmission d'un statut, il est clair que les femmes héritent assez rarement du statut de chef de maison en

¹⁰ Sur ce point, voir Ciricelli 1994. L'aînesse a des effets, y compris dans la société française contemporaine où domine la norme de l'égalité entre enfants. Étudiant plusieurs cohortes de femmes nées entre 1910 et 1949, Guy Desplanques (1981, 1986) a montré que les aînées font en moyenne plus d'études que leurs cadettes.

¹¹ Ravis-Giordani 1987.

¹² Contrairement au Pays bigouden et à la Bourgogne analysés respectivement par M. Segalen (1985) et M.C. Pingaud (1997).

présence de frères. En revanche elles héritent toujours d'une part du patrimoine des parents, même si leur part est très inférieure à celle de leurs frères, surtout dans les régions dotales¹³. Dans les systèmes de transmission inégalitaire, hiérarchie entre aîné et cadet et hiérarchie entre sexes se combinent pour faire de la cadette l'exclue par excellence. Dans l'île grecque de Karpathos par exemple, étudiée par B. Vernier à la fin des années 1970, les aînés filles et garçons jouissent d'un statut exceptionnel¹⁴. Les garçons héritent d'un patrimoine indivisible transmis en ligne paternelle, les filles d'un patrimoine indivisible transmis en ligne maternelle. Les frères cadets exclus de l'héritage sont contraints d'émigrer pour se marier. Quant aux cadettes, si elles n'ont pas la chance d'être dotées par un autre membre de leur parenté (une tante ou un oncle sans héritier), elles sont le plus souvent réduites au célibat et dans ce cas vivent dans la famille de l'aînée en qualité de domestiques. Les rapports d'exploitation économique entre aîné et cadet sont d'autant plus efficaces qu'ils sont occultés par une idéologie familiale du dévouement de tous à un objectif commun, la perpétuation de la lignée.

L'imbrication entre hiérarchies d'aînesse et de sexe est parfois beaucoup plus complexe qu'à Karpathos. C'est le cas dans le Pays basque, où l'aînesse intégrale concerne aussi bien les filles que les garçons, cas exceptionnel en Europe. Si l'aînée est une fille, elle occupe le statut de chef de maison tandis que ses frères cadets sont contraints de quitter la maison avec leur dot pour se marier « en gendre » dans une autre maison des environs ou d'émigrer au loin. D'autres situations complexes sont créées par les contradictions entre règles coutumières et aléas démographiques. La fratrie sans fils permet parfois qu'une des sœurs jouisse d'un statut meilleur que le dernier frère d'une fratrie composée de nombreux fils. Le numéro thématique *Dots et patrimoines* de *Clio, Histoire, femmes et sociétés* (1998), reprend et affine l'analyse en précisant la notion de dot, souvent utilisée de manière trop floue par les historiens et les ethnologues

¹³ A Athènes à l'âge classique, les garçons héritent à part égale des biens immobiliers tandis que leurs sœurs sont exclues de ce type de biens et dotées, leur dot représentant une part minime de l'héritage de leurs parents (Leduc 1991).

¹⁴ Vernier 1980, 1989, 1991.

alors que son contenu diffère selon qu'on se trouve ou non dans une région à système matrimonial dotal. Il présente également plusieurs études de cas qui permettent d'évaluer les inégalités d'héritages entre frères et sœurs dans différentes configurations sociales et historiques.

*Norme contemporaine de l'égalité
entre frères et sœurs et étude de leur différenciation*

Peut-être l'étrangeté que représente aujourd'hui l'inégalité entre enfants explique-t-elle le succès de cette problématique parmi les historiens et anthropologues ? Les travaux d'Anne Gotman¹⁵ sur les pratiques d'héritage dans la France contemporaine révèlent en effet la force actuelle de la norme égalitaire, dont elle retrace l'histoire intellectuelle et législative. Il n'est pas d'étude des familles contemporaines qui ne mette en évidence cette règle à laquelle les parents craignent toujours de déroger malgré eux. Surtout « ne pas faire de différences » entre leurs rejetons, entre les aînés et les cadets, les filles et les garçons ! Monique Buisson insiste pourtant sur les grandes différences d'héritages sociaux et symboliques entre enfants, induites par les rapports sociaux entre les sexes, les relations intersubjectives qui s'établissent entre parents et enfants, par les effets de cohortes. Elle rappelle que la fratrie est le « premier creuset où se forge un principe différenciateur des identités sociales »¹⁶, évidence que l'égalité de traitement entre enfants aurait tendance à occulter. Il convient donc de donner toute la place qu'elle mérite à l'analyse de la configuration fraternelle.

Depuis quelques années, divers travaux en histoire et en sociologie, faisant appel aux statistiques, ont tenté l'expérience de ce questionnement. Ainsi Paul André Rosental¹⁷ analyse la mobilité migratoire au XIX^e siècle en s'intéressant tout d'abord à la mobilité différentielle des aînés et des cadets. Il distingue zones préciputaires et zones égalitaires ce qui le conduit à une conclusion claire et attendue, le constat d'une mobilité des cadets plus marquée dans les premières. Pour les femmes, il obtient en revanche peu de

¹⁵ Gotman 1988.

¹⁶ Différenciation dont témoigne l'étonnante variabilité de la mémoire familiale des frères et sœurs. Voir Muxel 1996.

¹⁷ Rosental 1995.

différences, ce qui en soi est intéressant et mérite d'être approfondi. Puis il change d'unité d'observation, en considérant non plus les individus mais les fratries masculines, les fratries féminines et les fratries mixtes. Il observe alors une surmobilité des filles lorsque la fratrie est mixte. C'est donc qu'il existe une différenciation au sein de la fratrie qui requiert de prendre en compte une échelle intermédiaire, celles des configurations inter-individuelles qui constituent le groupe de référence des candidats au départ. Hilde Bras et Muriel Neven, comparant deux micro-régions rurales, la Zélande (Pays-Bas) et le pays de Herve (Belgique) pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle, apportent des éléments statistiques neufs sur l'influence des germains sur le cours de la vie des femmes, leur mariage et leur départ de la maison. Elles analysent les différences de modèles liées au contexte économique entre les deux régions mais notent que partout « les jeunes sœurs accroissent les risques de partir de leurs sœurs aînées »¹⁸.

Les enquêtes sociologiques qui se sont intéressées aux socialisations différentielles entre filles et garçons dans la France contemporaine tendent à prendre en compte également les effets propres des configurations fraternelles. Ainsi Catherine Marry et Christine Mennesson ont-elles chacune mis en évidence les effets sur la socialisation des filles du « garçon manquant » dans une fratrie. Elles ont montré, en s'intéressant la première aux femmes ingénieurs, la seconde aux femmes dans les sports « masculins » que les unes et les autres appartiennent le plus souvent à des fratries sans garçon, et qu'elles ont été assez fréquemment socialisées par leur père de manière plus « masculine », ce qui pourrait expliquer leur devenir atypique¹⁹. D'autres recherches sont actuellement menées sur la socialisation sexuée corporelle des jeunes enfants entre 4 et 10 ans au sein de familles d'origine sociale et de composition contrastées, ce qui devrait permettre de mettre en évidence de manière très détaillée les effets des différents agents de socialisation, le père, la mère, les enseignants, mais aussi les frères ou sœurs aînés ou cadets²⁰. S'interrogeant sur le silence des appelés sur leur expérience de la

¹⁸ Bras & Neven 2007a : 212.

¹⁹ Marry 2004 ; Mennesson 2005.

²⁰ ANR en cours à Toulouse dirigée par C. Mennesson, G. Neyrand et A. Fine.

guerre en Algérie, Raphaëlle Branche propose une analyse détaillée de la manière dont chacun des membres d'une fratrie de neuf enfants se souvient de la guerre et du retour d'Algérie d'un des aînés. Elle met en lumière tout à la fois le poids de la socialisation sexuée différentielle des filles et des garçons, leurs interactions affectives selon l'âge et le sexe, le caractère individuel de leur mémoire familiale, enfin les destins différenciés de chacun²¹.

Les relations affectives entre frères et sœurs

Outre l'analyse du destin social des individus en fonction de leur inscription dans un certain type de configuration fraternelle, les recherches se sont intéressées aux relations affectives entre frères et sœurs.

Rivalités et conflits, amitié et solidarités

Parce qu'ils laissent plus souvent des traces écrites, les conflits entre les membres d'une même fratrie sont plus faciles à connaître que les relations harmonieuses et pacifiques. Les historiens ont analysé par exemple les rivalités suscitées entre frères et sœurs par le système successoral inégalitaire. On peut se demander si la plus grande indépendance économique des individus dans le monde urbain contemporain où domine le salariat a permis le développement des affects positifs entre frères et sœurs. L'enquête quantitative d'Eric Widmer²² explore la teneur des relations fraternelles à l'adolescence. L'auteur analyse les interactions fraternelles d'un triple point de vue : l'opposition (conflits et violence), la coopération entre les germains (coalitions, sentiments, sociabilités propres), la différenciation (inégalités, différences dans les rôles). Son enquête met en évidence la prédominance des relations de différenciation et d'opposition propres au monde de l'adolescence. S'agissant des rapports de genre, il met en évidence le fait que le frère ou la sœur constitue presque inévitablement pour l'autre sexe un contre-modèle ou ce qu'il nomme un pôle de « déidentification ». Les statuts d'aîné et de garçon, note-t-il, « sont corrélés avec la possession de ressources personnelles productrices de

²¹ Branche 2009.

²² Widmer 1999.

pouvoir»²³ parmi lesquelles la force physique semble jouer un rôle majeur.

L'étude de Coenen-Huther, Kellerhals et Von Allmen²⁴ sur les réseaux de solidarité familiale à l'âge adulte montre qu'elle est particulièrement forte entre femmes, en particulier sous la forme d'un soutien moral. Celles-ci ont moins de réticences à se confier lors des épreuves difficiles que sont la maladie ou la mort de leurs proches. Selon les auteurs, cette forme de solidarité ne serait pas fondée sur de l'amitié *stricto sensu*, mais le plus souvent sur des relations de « quasi parentalité » construite dans l'enfance ou la jeunesse, lorsqu'un écart d'âge important place l'une en position de parent de substitution. Les relations entre sœurs présenteraient-elles cette particularité ?

C'est ce que semble montrer l'étude sur le *sistering* menée par la sociologue Mélanie Mauthner²⁵. Elle a suscité des récits de vie de 37 femmes, centrés sur les relations entre sœurs, en provoquant dans la mesure du possible des interactions entre elles. Leurs âges sont compris entre 10 et 50 ans et elles sont surtout issues des classes sociales moyennes ou ouvrières. L'auteure distingue plusieurs formes de discours caractérisant le degré de proximité entre elles : depuis la relation intime nourrie de contacts et de paroles réciproques (la sœur est « comme la meilleure amie ») jusqu'au compagnonnage distant en passant par le compagnonnage proche. Elle met en évidence l'importance des écarts d'âge et des attributions de rôle qui amènent l'aînée à prendre soin de sa cadette et à se positionner comme une petite mère, ce qui crée entre elles des rapports de pouvoir, faits de proximité affectueuse mais aussi de tensions. L'aspect le plus intéressant de cette recherche est d'avoir mis en évidence que la teneur des relations varie beaucoup dans le temps. Telles sœurs peuvent avoir été les meilleures amies inséparables quand elles étaient jeunes et s'être éloignées l'une de l'autre pour ne plus avoir que des relations distantes quelques décennies après. Les éléments qui provoquent ces changements sont identifiés par l'enquête : le moment où l'on quitte la maison, l'entrée dans la vie active, un mariage, la

²³ Widmer 1999 : 161.

²⁴ Coenen-Huther, Kellerhals & Von Allmen 1994.

²⁵ Mauthner 2002.

maternité, un décès. Les femmes mentionnent aussi l'évolution de leur propre subjectivité pour expliquer ces changements. Pour l'auteure, le *sistering* serait une expérience aussi importante pour la construction de l'identité féminine que le *mothering* ou le *daughtering*.

Ici le mode de sélection des interviewées ne permet pas de connaître l'importance des ruptures dans les fratries. Le recours à des enquêtes statistiques partant d'un échantillon de ménages non sélectionné *a priori* par les relations fraternelles peut apporter des informations sur ce point. Ainsi en est-il d'une enquête²⁶ portant sur 6 000 ménages français et concernant les fréquentations entre frères et sœurs adultes (visites, appels téléphoniques). Trois conclusions corroborent des constats déjà formulés : tout d'abord, le lien de germanité est faiblement normé : les scores de fréquentation sont très variables selon les individus. Il serait plus affinitaire chez les hommes que chez les femmes, enfin il serait second par rapport au lien de filiation directe : la fréquence des relations entre germains est fonction de la présence des père et mère et décline lorsque les individus s'établissent en couple et ont des enfants. Une autre enquête plus récente confirme ce dernier point tout en mettant en évidence le biais matrilatéral des relations de germanité à l'âge adulte : les femmes étant à l'initiative de relations familiales consanguines et alliées, elles s'impliquent beaucoup plus que leurs conjoints dans les relations avec les membres de leur propre fratrie²⁷.

Si la naissance d'un neveu ou d'une nièce permet de resserrer les liens entre frères et sœurs par le biais du parrainage, les parrain et marraine étant le plus souvent choisis dans la collatéralité proche consanguine ou alliée²⁸, il est un autre moment dans la vie de la fratrie qui est plutôt propice à l'expression des conflits, celui de la prise en charge des parents âgés. Une enquête sociologique combinant une statistique portant sur 405 familles rurales du sud-ouest de la France, et l'analyse de 74 monographies familiales établissent tout d'abord le rapport entre la taille de la fratrie, sa composition et l'aide aux

²⁶ Crenner, Déchaux & Herpin 2000.

²⁷ Déchaux 2007.

²⁸ Fine 1997.

ascendants²⁹. L'enquête distingue les fratries selon le nombre et le sexe des enfants : fils uniques, filles uniques, seulement des fils, seulement des filles et fratries mixtes. Elle révèle que les chances pour un ascendant de vivre avec un enfant ne dépendent pas du nombre d'enfants de la fratrie. Les enfants uniques cohabitent avec leurs parents âgés avec la même fréquence que l'ensemble de l'échantillon, mais il faut préciser que la cohabitation est encore très élevée chez les exploitants agricoles du Sud-Ouest. Cependant, en l'absence de cohabitation, les personnes âgées qui n'ont eu qu'un enfant ont des relations moins fréquentes que celles qui en ont eu plusieurs et d'autant moins qu'elles n'ont pas eu de filles. En conclusion, l'enquête confirme le rôle prédominant des femmes dans la prise en charge des ascendants âgés, mis déjà en évidence par d'autres recherches. Mais les fratries de plusieurs enfants de même sexe sont plus éloignées de leurs vieux parents que les fratries mixtes. Dans ces dernières, surtout si elles sont peu nombreuses (2 ou 3 enfants), les rôles sexués ont tendance à être distribués de manière assez rigide sur le plan des rapports aux parents.

*L'amour entre frère et sœur
et l'interdit de l'inceste dans l'Europe méditerranéenne*

Les relations affectives entre frères et sœurs ont été particulièrement explorées par les ethnologues de l'Europe méditerranéenne et balkanique, peut-être parce qu'elles s'y expriment de manière particulière. D'abord l'avenir matrimonial des frères et des sœurs est interdépendant. A Karpathos, par exemple, le mariage devait suivre l'ordre de naissance et les frères étaient tenus de se mobiliser pour constituer la dot de leurs sœurs. Les filles se mariaient d'autant plus rapidement qu'elles avaient un nombre important de frères plus âgés qu'elles. Inversement, les hommes économisant pour les dots sororales dès qu'ils commençaient à travailler, leur âge au mariage dépendait du nombre de leurs sœurs plus jeunes. Ces obligations étaient génératrices de tensions mais témoignaient d'un sentiment de solidarité inculqué dès l'enfance, respect et dévouement des cadets pour les aînés, sentiment de protection des aînés à l'égard des cadets.

²⁹ Clément 1993.

Dans le Magne également (Grèce), le mariage devait se faire par ordre de séniorité, l'aînée des filles d'abord, puis les cadettes, puis les garçons³⁰. Ici l'étude met plutôt en évidence les situations figées où un frère se voit contraint de résider comme célibataire avec sa sœur impossible à marier. Le taux de célibat est particulièrement élevé et un soupçon d'inceste entre frères et sœurs cohabitants pèse dans les discours et les représentations. Il est bien sûr difficile de connaître les pratiques réelles. Cependant, on ne peut qu'être frappé par la prégnance, propre à cette aire culturelle, des représentations mettant en jeu l'amour entre frère et sœur et l'inceste. Dans son roman *Le Christ s'est arrêté à Eboli*, Carlo Levi décrit aussi ce qu'il appelle l'intensité du sentiment de consanguinité telle qu'elle lui apparaît en Lucanie au moment où il y est assigné à résidence (pendant le fascisme). La visite de sa sœur à Gagliano fournit aux villageois l'occasion de le lui exprimer :

Lorsque, le soir, nous nous promenions dans l'unique rue du village, ma sœur et moi, bras dessus, bras dessous, les paysans rayonnants nous regardaient de leur seuil. Les femmes nous saluaient et nous couvraient de bénédictions (...). Sur le pas de leur porte, les vieilles édentées cessaient un instant de filer la laine pour murmurer leurs sentences : "Une épouse est une belle chose, mais une sœur est bien davantage ! Frère et sœur, cœur et cœur"³¹.

Pour signifier la profondeur affective de ce lien, les paysans de Lucanie le situent au-dessus du lien d'alliance. Le même constat a été fait en Corse où cette relation apparaît comme une relation archétypale de l'amour. Alors que la tradition anthropologique a insisté sur la solidarité exceptionnelle qui unit les frères dans les régions où s'exerce la vengeance de sang, la littérature orale donne une image très négative de la relation fraternelle, marquée par la jalousie et la haine fratricide. La seule expression positive de l'amour fraternel concerne la relation entre sexes différents, peut-être parce qu'il n'existe pas de rivalité entre frère et sœur puisqu'ils ne suivent pas la même trajectoire sociale. Mais, surtout, affirmer cet amour dans les récits permet d'aborder un problème qu'il faut partout résoudre : celui de la difficulté à se séparer de ses proches consanguins pour accéder à l'exogamie. Tel est le motif

³⁰ Xanthakou 1993.

³¹ Levi 1982 : 101.

clef de *La jeune Fille qui cherche ses frères* ou celui de *La Fille aux mains coupées*. Ces récits, très répandus en Europe, semblent trouver un écho particulier dans les coutumes et les direx de certaines régions des Balkans et du sud de l'Italie. L'un d'eux très populaire, l'histoire d'Areti et de Kostadis chanté dans l'un des plus célèbres et des plus anciens *mirolyia*³², est un leitmotiv du roman de l'écrivain albanais Ismail Kadaré, *Le Crépuscule des dieux de la steppe* et forme la trame centrale d'un autre de ses romans, *Qui a ramené Doruntine ?* Ces récits présentent l'image d'un amour si intense entre frère et sœur qu'il menace l'alliance tant il paraît évident qu'une sœur aime spontanément son frère bien plus que son futur époux. Si certains récits développent parfois de manière divergente les solutions apportées à cette contradiction centrale, ils expriment en même temps deux vérités. Lorsqu'il est mesuré et qu'il ne s'oppose pas à l'alliance, l'amour fraternel est le modèle supérieur de l'affection entre hommes et femmes. Mais s'il est excessif, il conduit à l'inceste, empêche l'alliance et voue à la mort³³.

Dans la société contemporaine, comme le note Didier Lett dans son texte, c'est surtout dans la littérature qu'est bravé le tabou de l'amour fraternel incestueux. Citons entre autres l'impressionnant roman de Pierrette Fleutiaux, *Nous sommes éternels*³⁴. La fin du roman tente d'atténuer le scandale d'un récit d'amour passionnel et érotique entre frère et sœur, en suggérant que les liens de sang entre les germains ne seraient peut-être pas « entiers »... Solution littéraire peu convaincante dans l'économie du roman mais qui présente pour l'ethnologue de nos sociétés un intérêt évident. Où commence et où s'arrête l'inceste lorsqu'on est seulement demi-frère et demi-sœur, « quasi » frère et sœur pour reprendre la terminologie adoptée en sociologie pour désigner les enfants d'un couple n'ayant entre eux aucun lien de sang ? Qu'est-ce qu'un frère, qu'est-ce qu'une sœur, telles sont les questions centrales de l'étude ethnologique d'Agnès Martial sur ces familles aux contours nouveaux.

³² Récits légendaires dans les Balkans (connus ou inventés lors d'occasions festives). Vernier 1991.

³³ Les compérages de baptême, cette forme chrétienne de la fraternité rituelle, permettent de déjouer ces deux risques. Sur cette question, voir Fine 1994.

³⁴ Fleutiaux 1990.

Redéfinition du lien fraternel dans les familles recomposées après divorce

Sylvie Cadolle, Agnès Martial et, par la suite Aude Poitevin³⁵, traitent des fratries des familles recomposées et des liens entre frères, demi-frères et quasi-frères et sœurs. Si leurs résultats convergent dans les grandes lignes, Agnès Martial en anthropologue de la parenté, s'intéresse plutôt à ce qui fonde le lien fraternel, compte tenu de la place respective des liens de sang et des liens de fait. Si tous se désignent eux-mêmes comme des frères et sœurs³⁶, il faut comprendre ce qui est produit entre eux par l'absence d'origine commune ainsi que par la multiplication des temps et des lieux familiaux. L'auteure met en évidence l'importance de la co-résidence des enfants pour créer un lien de fraternité. Or, comme on le sait, les enfants de parents divorcés sont très majoritairement confiés à la garde de leur mère, de sorte que les demi-frères et sœurs utérins (de même mère) ont plus de chances d'être élevés ensemble que les consanguins (de même père). Les chances sont d'autant plus grandes que statistiquement, ces derniers sont plus souvent éloignés par l'âge, les pères remariés pouvant avoir des enfants à un âge beaucoup plus avancé que leurs ex-épouses. L'importance de la co-résidence, du partage d'un même foyer pendant l'enfance se manifeste plus clairement encore dans le cas des quasi-frères et sœurs dont les liens sont renforcés par la naissance d'un enfant du nouveau couple qui crée alors une sorte de lien de sang entre les non apparentés. Les liens fraternels entre eux sont d'autant plus fragiles que leur cohabitation est tardive.

Lorsque « quasi » frères et sœurs se rencontrent au moment de l'adolescence et qu'ils sont de sexe opposé, la relation est d'autant plus ambiguë et fluctuante, que ni lien de sang ni partage de l'enfance n'ont pu constituer de lien fraternel. La proximité peut créer alors entre eux des relations amoureuses, parfois sous l'œil bienveillant des parents, mais le plus souvent avec leur franche désapprobation. Si du point de vue légal, rien ne s'oppose à la liaison amoureuse, le nouveau couple parental voit d'un très mauvais œil un rapprochement perçu d'autant plus négativement qu'il ruine son projet de créer une

³⁵ Cadolle 2000 : 234-241 ; Martial 1998 et 2003 ; Poitevin 2006.

³⁶ Théry 1996.

nouvelle entité familiale normale, en faisant de leurs enfants respectifs des frères et sœurs³⁷. Cet interdit parental entre des personnes non apparentées prend un relief particulier dans le contexte juridique contemporain qui ne prohibe pas les rapports sexuels entre frère et sœur de sang, pourvu que les deux soient majeurs et consentants. Agnès Martial rapproche l'évolution de l'interdit de l'inceste entre frères et sœurs dans les sociétés occidentales depuis deux siècles de celle des interdits sexuels entre beau-parent et bel-enfant' qui témoigne des changements de définition des liens de parenté. C'est moins la place juridique dans la parenté qui fait le frère ou le parent que la réalité des relations.³⁸

D'autres recherches récentes se sont intéressées aux fratries composées d'un enfant adopté, d'autres aux efforts des parents d'enfants par insémination avec donneur pour créer de la « fraternité » entre enfants par le recours au même donneur. Mais elles n'abordent pas les questions de genre.

Ce trop rapide aperçu des recherches en sciences sociales sur les relations entre frères et sœurs en Europe depuis quelques décennies fait ressortir l'importance du dialogue entre les disciplines (l'histoire, la démographie, l'anthropologie la sociologie) dans l'étude des parentés européennes qui leur a permis d'affiner et de rapprocher leurs problématiques propres. Elles pointent la nécessité d'étudier le rôle spécifique de la composition de la fratrie pour analyser des destins sociaux, les processus de sexuation des uns et des autres, et les relations affectives dans l'ensemble de la parenté. Mais à la difficulté bien connue à faire émerger la question du genre des constructions d'objet traditionnelles de l'anthropologie de la parenté et de la sociologie de la famille, s'ajoute ici celle d'articuler de manière dynamique les rapports de sexe et l'analyse de la structure des fratries, en tenant compte de leur place spécifique dans le contexte historique, économique et social.

³⁷ Sur les diverses manières pour les parents dans les familles recomposées de créer du fraternel entre leurs enfants, voir Martial 2003 : 111-118.

³⁸ Sur cette importante question, voir Martial 2003, chapitre 2 : 75-124.